

## Atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes dans le Pacifique

29 novembre-2 décembre 2010  
Nouvelle-Calédonie

### Synthèse



Co-organisé avec :



Avec le soutien de :



## SOMMAIRE

Remerciements	3
Introduction	5
1- Présentation, objectifs et méthodologie de l'atelier	6
2- Synthèse des propositions et recommandations issues des sous-ateliers	8
2.1- sous-atelier : biosécurité	8
2.2- sous-atelier : détection précoce et réaction rapide	9
2.3- sous-atelier : mobilisation des acteurs privés et gestion des espèces à conflits d'intérêts	12
3- PI@ntInvasion : bâtir un réseau collaboratif sur les plantes exotiques envahissantes	14
Conclusion	15
ANNEXES	
Annexe 1 : programme de l'atelier	17
Annexe 3 : communiqué de presse	25
Annexe 4 : contributions des participants	26

**Citation du document** : UICN France. (2010). Atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes dans le Pacifique. Synthèse. 30p.

## Remerciements

Nous remercions nos partenaires avec lesquels nous avons co-organisé cet atelier : la Province Nord, la Province Sud et le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, le Territoire de Wallis et Futuna.

Nos remerciements vont également au Ministère de l'écologie, à l'ONF, au CIRAD et au Programme régional océanien pour l'environnement pour leur soutien.

Nous remercions chaleureusement les animateurs des différentes sessions qui ont facilité les échanges et la participation active indispensable à la réussite d'un tel atelier.

Nous remercions vivement les coordinateurs locaux de l'initiative de l'UICN France sur les espèces exotiques envahissantes d'outre-mer qui ont pu faire le déplacement depuis leurs collectivités respectives afin de partager leurs expériences.

Nous remercions enfin l'ensemble des participants de l'atelier.

## Acronymes

AICA : association interprovinciale de gestion des centres agricoles  
APICAN : agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles  
CI : conservation international  
CIE : centre d'initiation à l'environnement  
CIRAD : centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement  
CPS : secrétariat de la communauté du Pacifique  
CREG : centre de régulation des gros gibiers  
DAVAR : direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales  
EEE : espèces exotiques envahissantes  
GISD : global invasive species database  
HEAR : hawaiian ecosystems at risk project  
IDAO : identification assistée par ordinateur  
IRD : institut de recherche pour le développement  
ISSG : invasive species specialist group  
MEDDTL : ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement  
ONF : office national des forêts  
PCFS : programme de conservation des forêts sèches  
PIER : pacific island ecosystems at risk  
PII : pacific invasives initiative  
PILN : pacific invasives learning network  
PIP : pacific invasives partnership  
PROE : programme régional océanien pour l'environnement  
SCO : société calédonienne d'ornithologie  
SIVAP : service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire  
UICN : union international pour la conservation de la nature  
WWF : world wild funds

## Introduction

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui reconnues comme une des causes majeures de l'érosion actuelle de la biodiversité mondiale et à l'origine d'impacts économiques et sanitaires graves. Elles se rencontrent dans tous les groupes taxinomiques incluant les virus, les champignons, les algues, les fougères, les plantes vasculaires, les invertébrés, les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères.

Selon les définitions de l'UICN<sup>1</sup> et du programme mondial sur les espèces envahissantes, une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite délibérément ou accidentellement par l'homme hors de son aire d'origine et dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences environnementales et/ou économiques et/ou sanitaire négatives.

Tous les écosystèmes sont menacés. Mais les écosystèmes insulaires et les espèces qu'ils abritent sont parmi les plus sensibles. Les collectivités françaises d'outre-mer, principalement insulaires et hébergeant une biodiversité exceptionnelle avec des taux d'endémisme parmi les plus forts au monde, n'échappent pas à cette réalité. Localisées dans 4 des 34 points chauds mondiaux de la biodiversité, elles sont parmi les régions du monde les plus concernées par la crise de la biodiversité. De nombreuses espèces exotiques envahissantes y sont déjà présentes, causant des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner de conséquences pour les activités économiques ou la santé humaine. Ces impacts négatifs sont d'autant plus forts que les milieux naturels subissent déjà d'autres pressions comme la destruction des habitats et la pollution. Le réchauffement climatique prévisible est pressenti comme un facteur aggravant.

Dans les îles françaises du Pacifique, de nombreuses espèces introduites par l'homme, volontairement ou accidentellement, sont aujourd'hui une menace pour la flore et la faune locales. Près de 60 plantes exotiques envahissantes majeures sont ainsi recensées en Polynésie française, 20 à Wallis et Futuna et plus de 100 en Nouvelle-Calédonie. Parmi les animaux, le Cerf de Java en Nouvelle-Calédonie, les chèvres et les cochons sauvages dans ces différentes collectivités dégradent les milieux naturels et entraînent la régression de nombreuses espèces végétales indigènes. Des prédateurs introduits, comme les chats, les chiens sauvages et les rats, exercent une forte pression sur des oiseaux menacés, tels l'emblématique Cagou de Nouvelle-Calédonie ou le Monarque de Tahiti.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, et par l'attrait grandissant pour des plantes et des animaux nouveaux, le risque de voir arriver de nouvelles espèces envahissantes est permanent. Or, plus le processus d'invasion est avancé, plus la lutte contre ces espèces est difficile et coûteuse. Les clés du succès résident donc dans l'anticipation, la prévention et la réaction rapide face à ce phénomène.

C'est dans ce contexte qu'a été organisé, du 29 novembre au 2 décembre 2010, un atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises du Pacifique. Cet événement s'est tenu en Nouvelle-Calédonie, à Poindimié. Il a été organisé par le Comité français de l'UICN, en collaboration avec la Province Nord, la Province Sud et le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, et avec le Territoire de Wallis et Futuna. Il a bénéficié du soutien du Ministère de l'écologie, de l'ONF, du CIRAD (dans le cadre du projet PI@ntNet) et du Programme régional océanien pour l'environnement.

Ce rapport présente les principales conclusions de l'atelier.

---

<sup>1</sup> UICN, 2000. Guidelines for the prevention of biodiversity loss due to biological invasion

## 1- Présentation, objectifs et méthodologie de l'atelier

L'atelier s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer conduite depuis 2009 par le Comité français de l'UICN et dont l'objectif général est de soutenir la coordination des actions et d'appuyer la mise en place de mécanismes de veille et d'échange d'informations à l'échelle de tout l'outre-mer.

Les objectifs généraux de l'atelier étaient de:

1. favoriser l'échange d'expériences à l'échelle régionale et à l'échelle de l'outre-mer ;
2. soutenir le renforcement des capacités des acteurs ;
3. promouvoir la coopération avec les autres collectivités françaises d'outre-mer et au sein de la région Pacifique ;
4. appuyer l'identification de priorités d'action locales et soutenir leur mise en œuvre.

Cet atelier a réuni pendant 4 jours près de 65 participants. La majorité d'entre eux était originaire de la Nouvelle-Calédonie mais des délégations de Polynésie française et de Wallis et Futuna ont également participé. Par ailleurs, presque toutes les autres collectivités françaises d'outre-mer étaient représentées notamment par les coordinateurs locaux de l'initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer. Pour donner une dimension régionale à l'atelier des experts des pays voisins ont également été invités (Fidji, Nouvelle-Zélande). Afin de favoriser une approche intégrant tous les aspects du problème, les participants étaient issus de différentes catégories d'acteurs (associations, gestionnaires d'espaces naturels, organismes de recherche, représentants socio-professionnels, services de l'Etat et des collectivités....) de tous les secteurs concernés (agriculture, environnement, recherche...). Le tableau 1 présente le nombre de participants suivant leur provenance. La liste complète des participants est consultable en annexe 2.

Tableau 1 : Provenances et nombre de participants

Provenances des participants	Nombre
Nouvelle-Calédonie	39
Polynésie française	8
Wallis et Futuna	4
Autres territoires de l'outre-mer	5
Pays voisins	4
Métropole	3
UICN France	2

Les émissions de carbone générées par les trajets en avion des participants ont été compensées.

L'atelier s'est articulé autour de 6 sessions principales :

- une session d'ouverture avec une série d'exposés régionaux sur les espèces exotiques envahissantes.
- trois sessions thématiques : la biosécurité, la détection précoce et la réaction rapide, la mobilisation des acteurs économiques et la gestion des espèces à conflits d'intérêts.

Pour chacune de ces trois sessions, trois groupes de travail ont été constitués avec comme objectif de proposer des éléments de réponse à différentes questions posées (encadré 1). En préalable à ces travaux en groupe, des présentations d'actions locales et régionales en lien avec la thématique traitée ont été proposées<sup>2</sup>. A la fin de chaque session, chaque groupe a exposé une synthèse de ses réflexions à l'ensemble des participants.

- une session consacrée au projet « PI@ntInvasion » sur la mise en place d'un réseau de collaboration et d'échange d'informations sur les plantes exotiques envahissantes en outre-mer.
- une dernière session consacrée à une restitution générale des principales conclusions des différentes sessions thématiques.

<sup>2</sup> Les présentations sont disponibles en téléchargement sur le site internet [www.especes-envahissantes-outremer.fr](http://www.especes-envahissantes-outremer.fr)

## Encadré 1 : Exemple de questions posées lors des travaux en groupe

### Thème 1 : Biosécurité

- Comment mieux prendre en compte les risques environnementaux lors de l'instruction des demandes d'importation de nouvelles espèces ?
- Comment assurer une consultation appropriée des services en charge de l'environnement et des experts locaux et régionaux ?
- Comme traiter en particulier le cas des espèces non inscrites sur les listes d'espèces interdites à l'importation ?

### Thème 2 : Détection précoce et réaction rapide

- Quels groupes d'acteurs doivent être impliqués dans la détection et la réaction rapide ?
- Comment organiser la circulation de l'information entre les services impliqués tout au long des différentes étapes (détection précoce, alerte, analyse du risque et priorisation, action sur le terrain, suivi et évaluation de l'action) ?
- Quels outils spécifiques doivent être mis en œuvre pour la lutte et le suivi des opérations ?
- Comment alerter et impliquer le grand public ?
- Quel mécanisme financier envisager pour un système pérenne de détection et de réaction ?

### Thème 3 : Mobilisation des acteurs économiques et gestion des espèces à conflits d'intérêts

- Quelles sont les principales filières à l'origine de l'introduction d'espèces ?
- Comment sensibiliser les acteurs économiques et développer avec eux des programmes volontaires destinés à réduire l'importation, la vente et l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes ?
- Comment concilier sur le terrain la maîtrise des espèces exotiques envahissantes porteuses de conflits d'intérêts avec des opinions ou des sensibilités différentes de la part des acteurs économiques ou du grand public ?



© Yohann Soubeyran

## 2- Synthèse des propositions et recommandations issues des sous-ateliers

*La totalité des contributions des participants est consultable en annexe 4.*

*Les présentations sont accessibles sur le site Internet [www.especes-envahissantes-outremer.fr](http://www.especes-envahissantes-outremer.fr)*

### 2.1- sous-atelier : biosécurité

*Afin de répondre à l'accroissement des volumes de marchandises échangés et des flux touristiques, il est essentiel de renforcer les mesures pour limiter les introductions d'espèces exotiques depuis l'extérieur du territoire. Dans les collectivités françaises du Pacifique, l'instruction des dossiers d'autorisation d'importation d'espèces est réalisée par les services vétérinaires ou les services de la protection des végétaux, tandis que les services de l'environnement ne sont sollicités qu'une fois l'espèce entrée sur le territoire. Ceci implique que les risques environnementaux potentiels ne sont pas systématiquement pris en compte à la source.*

**Commentaire :** bien que les discussions ont principalement porté sur les procédures d'importations et d'inspection et d'interception avant la frontière, la biosécurité implique également des actions de surveillance sur le territoire afin de repérer les introductions illégales, détecter les introductions accidentelles aux niveaux des points d'entrées, limiter la diffusion d'espèces exotiques d'un point à un autre.

#### **Créer un lieu de consultation entre les services de l'environnement, ceux en charge des contrôles aux frontières et les experts.**

Pour la Nouvelle-Calédonie, une commission technique consultative intercollectivités pourrait être mise en place, en lien avec le « Groupe Espèces Envahissantes ». Cette commission aurait notamment comme mission d'analyser les dossiers de demande d'importation d'espèces nouvelles. Le cas échéant, la commission pourrait faire appel à des bureaux d'études privés.

#### **Compléter, renforcer et faire appliquer le cadre réglementaire**

L'objectif est de disposer d'un cadre légitime d'action. Trois listes d'espèces sont à définir :

- une liste négative listant toutes les espèces interdites d'importation. Aucun système dérogatoire ne sera possible. Cette liste existe déjà dans les collectivités françaises du Pacifique mais nécessite une actualisation.
- une liste positive listant les espèces autorisées à l'importation. Il s'agit des espèces pour lesquelles le risque d'invasion est très faible. Le délai de réponse pour une demande d'importation sera classiquement d'une semaine.
- une liste grise qui listerait toutes les nouvelles espèces faisant l'objet d'une première demande d'importation et qui ne seraient pas dans les deux premières listes. Une inscription sur cette liste grise déclencherait systématiquement une analyse du risque. Le dossier sera soumis à la commission technique consultative intercollectivités. Le coût de l'analyse serait pris en charge par l'importateur. Le délai de réponse serait de un trimestre, le temps nécessaire pour réaliser une analyse du risque complète.

Ces listes seront à réactualiser régulièrement. Dans un souci de communication, elles pourraient être publiées et diffusées largement au public par voie de presse par exemple.

#### **Formaliser rapidement un protocole d'analyse du risque**

Chaque territoire doit s'engager dans l'élaboration d'un protocole d'analyse du risque d'invasion intégrant des considérations environnementales, sociales, économiques et sanitaires. Une procédure particulière doit être mise en œuvre en cas de manque de données. Dans cette situation, les réseaux locaux, régionaux et internationaux d'experts sont à solliciter et le principe de précaution, tel que défini dans la Constitution (Charte de l'environnement) et la convention de Rio, à appliquer. Le réseau local



et régional d'experts doit être formalisé. En complément, il serait utile de constituer une base de données locale et régionale mettant à disposition les analyses du risque réalisées.

**Que dit le principe de précaution :** « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

### **Développer des outils d'information et de formation**

Des outils de formation et d'information sont à développer pour les gestionnaires de l'environnement, pour les professionnels (pépiniéristes, animaleries, bureaux d'études...), pour les agriculteurs, pour les associations, etc. Ces outils pourraient prendre la forme d'un catalogue de formation, de guides d'identification ou de collections de référence.

Précisons que de nombreux outils d'information existent déjà (ex : guide d'identification des plantes envahissantes et à conflits d'intérêts des pâturages, AdvenPac qui est un logiciel utilisant la technologie IDAO pour la reconnaissance des plantes envahissantes des pâturages de Nouvelle-Calédonie) ou sont en cours de finalisation (guide d'identification des principales plantes envahissantes de Nouvelle-Calédonie).

### **Encourager la démarche de substitution**

Très peu d'informations sur les risques d'invasion sont fournies dans les pépinières et des plantes exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes sont proposées à la vente. L'objectif visé est que les professionnels et les aménageurs utilisent, voire produisent et commercialisent, des espèces indigènes ou introduites sans risques pour les milieux naturels. Toutefois, la production de plantes indigènes peut se heurter à des déficits de semences, à une faible diversité de l'éventail d'espèces proposées, à l'absence de guides techniques de production, à des coûts de production plus élevés. Ces freins devront être levés.

### **Renforcer la sensibilisation du grand public**

L'objectif ici est de sensibiliser le grand public sur l'importance de la biosécurité et la menace permanente des espèces exotiques envahissantes. Un bilan régulier des interceptions réalisées aux frontières ou sur le territoire pourrait à ce titre être réalisé et diffusé largement.

## **2.2- sous-atelier : détection précoce et réaction rapide**

*Les territoires insulaires sont fréquemment soumis à l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. La détection précoce de ces espèces et la mise en œuvre de moyens de réaction rapide sont fortement recommandées : une démarche proactive de prévention est généralement beaucoup plus efficace et moins coûteuse qu'une lutte tardive contre des espèces déjà installées. Cependant, il n'existe pas encore dans les collectivités françaises du Pacifique de système de surveillance du territoire dédié à cette thématique, ni de système d'alerte, ni d'instance de décision concertée permettant de répondre aux alertes. La Nouvelle-Calédonie vient de se doter (novembre 2010) d'une Cellule de veille et de surveillance des espèces exotiques envahissantes*

### **Impliquer davantage d'acteurs tout au long du processus**

Le tableau 2 propose une liste non exhaustive des acteurs calédoniens à impliquer dans les différentes étapes d'une procédure de détection précoce et réaction rapide. Leur implication doit être progressive afin de leur permettre de s'appropriier le mécanisme. Plusieurs de ces acteurs ont des obligations réglementaires de surveillance et donc de détection : le gouvernement (SIVAP, affaires

maritimes), les directions de l'environnement des trois provinces, les directions du développement rural et les sociétés minières.

### **Organiser la circulation de l'information entre les différents acteurs impliqués**

L'organisation de la circulation de l'information entre les différents services et acteurs impliqués tout au long des différentes étapes est indispensable. La Cellule de veille aura un rôle central à jouer dans ce processus et sa mise en œuvre effective est une priorité. L'animateur de la Cellule aura un rôle d'appui déterminant. Ses principales missions seront de centraliser l'information, de la synthétiser, de la rendre accessible et de la communiquer aux organismes décisionnaires.

#### **Les différentes étapes, de l'observation à l'évaluation de l'action :**

Observation  
Saisie dans une base de données  
Validation  
Alerte  
Analyse du risque  
Définition d'un niveau de priorité  
Identification d'une méthode de lutte  
Financement  
Mise en œuvre de la lutte sur le terrain  
Suivi et évaluation de l'action

### **Définir une gouvernance pour les prises de décision et la mise en œuvre des actions**

Une convention ou un protocole de travail pourrait contribuer à mieux définir les prérogatives, les rôles et les responsabilités des principaux acteurs du processus. En soutien à l'animateur de la Cellule de veille, il serait également utile d'identifier un référent par structure ou par institution pour faciliter le recueil de l'information (détection + réponse + suivi) et sa transmission à l'animateur de la Cellule.

### **Développer des outils spécifiques pour l'information, l'appui, l'action sur le terrain et le suivi des opérations**

- Créer un site Internet d'information générale (actualités, actions en cours, réglementation, contacts, forum, hotline, etc.) ;
- Construire et animer une base d'informations centrale en ligne sur les espèces exotiques envahissantes. Cette base permettrait l'accès à différents types de données : taxonomie, description, images, historique, cartographie, usages, protocoles de suivi ou de surveillance, analyse du risque, mesure de précaution, méthodes de lutte existantes, réglementation, personnes ressources, etc. ;
- Développer des outils d'aide pour l'identification : guides illustrés de terrain, fiches descriptives, clés graphiques d'identification, logiciels, etc. ;
- Mettre à disposition des fiches techniques et des protocoles pour les alertes, les prélèvements d'échantillons, l'analyse du risque, la lutte sur le terrain, le suivi des opérations, etc. ;
- Créer des brigades d'intervention pouvant être associées à des prestataires qualifiés. Voir par exemple les brigades mises en place en Australie (Bush regenerator) ou à Hawaii (Invasive species commity) ;
- Imaginer un mécanisme financier permettant de lancer rapidement les interventions prioritaires

**Tableau 2 : les acteurs Néo-calédoniens**

**Décisionnels / réglementaire**

- Etat : MEDDTL, Ministère de l'agriculture ;
- Gouvernement : SIVAP, Affaires maritimes, APICAN ;
- Provinces : services environnement, services développement rural, Parc naturels, Réserves, Conservatoire ;
- Coutumiers

**Expertise**

- Recherche : IRD, IAC, Université
- Régionale et internationale : PILN, PII, PIER, GISD/ISSG, PIP, HEAR, CPS, PROE

**Détection**

- Etat : Douanes, DAFE ;
- Gouvernement : SIVAP, Affaires maritimes, APICAN, Chambre consulaire ;
- Provinces : services environnement, services développement rural, Parc naturels, Réserves, Conservatoire ;
- Mairies, services communaux, déchetteries
- Coutumiers : Conseils d'aire, Conseils des anciens, Sénat coutumier
- Gestionnaires de milieux
- Recherche : IRD, IAC Université
- Vétérinaires
- Associations/ONG : WWF, CI, SCO, Arbofruit, AICA-CREG, PCFS, Agriculteurs, CIE, Fédération des chasseurs ;
- Compagnies minières (ports miniers)
- Citoyens

**Vecteurs**

- Miniers
- Horticulteurs
- Entreprises de jardinage, paysagistes
- Entreprises de désinsectisation
- Animaleries
- Transport aérien
- Transport maritime
- Port autonome
- Aéroport
- Courrier
- Internet
- Import export
- BTP
- Tourisme (plongeurs, guides de randonnée...)
- Armée
- Citoyens
- Mairies, services communaux, déchetteries

**Lutte**

- Gouvernement : SIVAP, Affaires maritimes, APICAN ;
- Provinces : services environnement, services développement rural, Parc naturels, Réserves, Conservatoire ;
- Mairie pompiers ;
- Professionnels (agriculteurs) ;
- Coutumiers : Conseils d'aire, Conseils des anciens, Sénat coutumier ;
- Associations : WWF, CI, SCO, Arbofruit, AICA-CREG, PCFS, Agriculteurs, CIE
- Fédération des chasseurs ;

**Formation-information**

- Enseignement
- Formation continue des acteurs de terrain

**Communication**

- Media (presse, télé, radio)

**Coordination**

- Groupe espèces envahissantes
- Cellule de veille

**Financeurs**

- Europe
- Etat
- Gouvernement de Nouvelle-Calédonie
- Provinces
- CPS

## **Impliquer et alerter le grand public**

La problématique des espèces exotiques envahissantes est encore peu connue, voire parfois mal perçue, par le grand public mais aussi par les élus et les acteurs professionnels. Les outils et les supports envisageables pour renforcer la sensibilisation, alerter et impliquer chacun des publics sont nombreux : supports pédagogiques pour les écoles, utilisation des succès stories, développement des labels verts, journée espèces envahissantes, éco-volontariat et journées citoyennes, primes à l'action (ex : prime à la mâchoire pour les cerfs), valise pédagogique, panneaux d'information, posters...

Il est important d'adapter les messages et les outils de communication en fonctions du public ciblé. Les professionnels (ex : pépiniéristes, animaleries...) et les associations sont des relais essentiels pour informer le grand public. Un effort important doit être porté sur la communication de la réglementation concernant les espèces exotiques envahissantes. Enfin, pour s'assurer l'adhésion et l'implication de la population, il est indispensable de restituer les résultats de tout programme de lutte auprès des populations concernées.

## **Identifier un mécanisme de financement pérenne de la Cellule de veille**

Le financement du poste de l'animatrice de la Cellule de veille est acquis pour l'année 2011. Il est évident que la pérennisation de ce poste est essentielle sur le long terme. Outre le seul financement du salaire de l'animatrice, la Cellule devra se doter d'un budget de fonctionnement. Plusieurs pistes de financement sont envisageables :

- l'APICAN, agence gouvernementale dédiée à la mobilisation des fonds sur les calamités agricoles;
- l'écofiscalité : taxes dédiées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (ex taxe portuaire sur les bateaux, import export, horticulteurs, animaleries...);
- mise en place du système pollueur-payeur ;
- création d'un fonds fiduciaire ;
- création de taxes à l'image des TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) appliquées en métropole et dans les départements d'outre-mer ;
- financement du fonctionnement de la cellule via le conservatoire des espaces naturels dans le cadre des contrats de développement, voire envisager à moyen terme le rattachement de la Cellule au Conservatoire ;
- envisager le rattachement de la Cellule au SIVAP.
- utiliser les fonds et programmes européens (ex Feader) et le fonds Pacifique (annuel).

Le choix de la majorité des acteurs calédoniens participant à l'atelier semble s'orienter vers la première proposition. Bien qu'invitée, l'APICAN, n'était pas représentée à l'atelier.

## **2.3- sous-atelier : mobilisation des acteurs privés et gestion des espèces à conflits d'intérêts**

*La gestion des espèces exotiques envahissantes doit s'appuyer sur une prise de conscience partagée des enjeux, notamment par les acteurs économiques et par le grand public. Si certaines filières professionnelles sont à l'origine d'un nombre significatif d'introductions d'espèces exotiques envahissantes, les acteurs économiques concernés doivent être associés à l'identification et à la mise en place des solutions. Par ailleurs, la maîtrise d'une espèce exotique envahissante peut se heurter à des conflits d'intérêts importants lorsque cette espèce est source de loisirs, de nourriture ou de revenus, qu'elle est utilisée dans le cadre de programmes de restauration écologique ou d'aménagement du territoire, ou qu'elle a une valeur culturelle particulière.*

## **Développer des outils et des arguments pour sensibiliser les acteurs économiques et les élus**

Les actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques et des élus auront comme objectif principal la compréhension des enjeux des espèces exotiques envahissantes et devront apporter autant que possible des éléments concrets sur les coûts économiques des espèces exotiques envahissantes, sur la réglementation et sur les moyens de prévention.

Les possibilités évoquées sont nombreuses : organiser des ateliers réservés aux professionnels et aux élus ; développer l'analyse de risque et l'analyse coût/bénéfice ; développer l'analyse de l'impact économique et sur les écosystèmes des espèces exotiques envahissantes ; proposer, soutenir et accompagner des solutions alternatives ; renforcer la formation initiale et continue sur ce sujet, etc.

### **Impliquer les acteurs économiques**

Les acteurs économiques doivent comprendre les principaux enjeux et les risques liés aux espèces exotiques envahissantes, prendre conscience de leur responsabilité dans la limitation des invasions, et être accompagnés dans l'acquisition des connaissances et d'un savoir-faire afin de leur permettre de proposer des alternatives. Les acteurs économiques sont à impliquer dans la mise au point des listes d'espèces exotiques envahissantes interdites d'importation et dans les listes vertes d'espèces de substitution. En parallèle, ils doivent être soutenus et accompagnés dans le développement de nouvelles filières de production d'espèces indigènes. Des codes, des chartes de bonne conduite ou des types d'agréments pourront être développés en partenariat.

### **Favoriser la concertation entre les parties prenantes**

La concertation est une étape essentielle pour faciliter l'implication des acteurs économiques dans la gestion au sens large des espèces exotiques envahissantes. Il est nécessaire d'identifier tous les acteurs concernés, de les rencontrer, de connaître leurs attentes et leurs besoins, d'expliquer les objectifs et les enjeux de la gestion des espèces exotiques envahissantes, d'identifier les points de blocage et de convergence. Il est important de prendre du temps pour la concertation et la discussion et de s'imprégner de la culture et des pratiques et coutumes locales. Une relation de confiance doit être développée

Toutefois, il sera difficile d'avoir l'adhésion de tous les acteurs concernés et les décisions devront parfois être imposées pour l'intérêt général. Des systèmes dérogatoires ultérieurs pourront ensuite être proposés pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des différentes filières.

### **Développer une approche globale pour la gestion des espèces à conflits d'intérêts**

Quatre niveaux d'approche sont à envisager pour la gestion des espèces exotiques envahissantes à conflits d'intérêts : politique, économique, environnemental, et sociétal.

La sensibilisation des élus est primordiale. Pour ce faire, il faut envisager d'innover dans les campagnes de communication en privilégiant par exemple le coût économique des espèces exotiques envahissantes, la valeur des écosystèmes ou le bien-être des citoyens.

Sur le terrain, la maîtrise des espèces exotiques envahissantes à conflits d'intérêts passe par le dialogue, la négociation et la conciliation qui peuvent être facilités en faisant appel aux méthodes des sciences humaines et sociales.

Mais dans certaines situations, la concertation et le consensus peuvent s'avérer peu efficace. L'application d'amendes importantes peut également avoir un effet dissuasif et contribuer à la sensibilisation. Toutefois, l'utilisation de sanctions lourdes implique que les élus soient déjà sensibilisés.

Enfin, la maîtrise des espèces exotiques envahissantes à conflits d'intérêts nécessitera des efforts financiers plus importants (concertation, réunions, études complémentaires) que pour les espèces sans conflit.

**Complément** : la perception des invasions biologiques par les citoyens est un enjeu important pour la mise en œuvre de politiques publiques environnementales. La stratégie réunionnaise contre les espèces invasives a identifié l'étude des représentations mentales des invasions biologiques comme une des actions principales de l'axe 3 : sensibilisation, communication, éducation et formation.

### 3- PI@ntInvasion: bâtir un réseau collaboratif sur les plantes exotiques envahissantes en outre-mer

Le projet PI@ntInvasion a pour objectif de créer un réseau d'échange et de développer, pour l'animation du réseau, une plate forme informatique d'aide à l'identification d'espèce et à l'acquisition, la gestion et l'analyse de données sur les plantes exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Ce projet s'inscrit dans l'initiative PI@ntnet coordonnée par 3 équipes (l'UMAR AMAP, l'équipe IMEDIA de l'INRIA et Tela Botanica). Pour plus d'information : <http://www.plantnet-project.org> . Il s'agissait de la deuxième session de travail consacrée au projet PI@ntInvasion. Pour rappel, la première présentation du projet s'était tenue en Guadeloupe en novembre 2009. Une quinzaine de participants de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Zélande ont participé à cette nouvelle session de travail.

La première partie a consisté à présenter les résultats préliminaires d'un court questionnaire diffusé avant la tenue de l'atelier à l'ensemble des participants ainsi qu'au réseau de l'initiative conduite par l'UICN France sur les espèces exotiques envahissantes. Vingt questionnaires ont été analysés. Plusieurs points intéressants sont à retenir :

- la mise en place de ce réseau et des différents outils, notamment les outils d'aide à l'identification sont jugées utiles à prioritaires ;
- les principales contraintes identifiées sont le manque de temps et de réactivité et les difficultés de connexions à Internet (ex : Wallis et Futuna, îles éloignées de Polynésie française) ;
- assez peu de personnes ayant répondu sont intéressées par des données brutes ;
- la majorité souhaite utiliser ce réseau pour diffuser leurs informations dans le domaine public avec la possibilité de conserver des données en accès privé ;
- concernant l'architecture, deux modalités se dégagent : soit l'utilisateur appartient à un groupe et partage ses données avec les membres du groupe ; le groupe est responsable de la validation ; soit l'utilisateur est dépendant d'une hiérarchie ; il envoie ses données à un responsable en charge de la validation et de l'agrégation des données locales à une dimension régionale.

Le deuxième temps de travail a été consacré à la présentation des objectifs généraux du projet et de l'état d'avancement de la création des différents outils d'animation du réseau : la base d'informations et le [site web collaboratif](#) ainsi qu'un premier aperçu de la [page Web](#) de diffusion des données synthétiques sur les espèces issues de la base de données. Le débat a été animé et constructif. De l'avis des participants, la mise en œuvre du réseau et des outils sera très utile pour fédérer une communauté sur ce thème et ils sont prêts à apporter leur contribution. Toutefois, plusieurs freins essentiels semblent encore limiter leur adhésion au projet :

- la propriété des données et l'utilisation qui pourrait en être faite ;
- le temps consacré à l'alimentation de la base de données commune ou au transfert de données d'une base locale vers la base de données commune ;
- certaines collectivités sont en train de se doter d'une base d'informations locale officielle ;
- il serait préférable de mettre en place un réseau à deux niveaux comprenant des bases de données locales rassemblant les données de chaque collectivité et une base de données commune issue du partage d'informations validées par les bases de données locales ;
- le choix de l'organisme responsable de l'hébergement de la plateforme et de la base de données commune. Pour plusieurs participants, la plateforme et la base de données ne peuvent pas être hébergées par le CIRAD ou l'IRD mais plutôt par une structure neutre comme l'UICN.

Des réponses « rassurantes » devront être rapidement apportées à ces différentes questions au travers notamment de l'élaboration de chartes, d'éthique de gouvernance des bases de données et de la mise au point de protocoles répondant aux besoins des partenaires, à la traçabilité et à la propriété de la donnée et à son degré de confidentialité.

## Conclusion

L'atelier a permis aux acteurs calédoniens, de Polynésie française et de Wallis et Futuna impliqués dans la gestion des espèces exotiques envahissantes de se réunir pour échanger sur un sujet majeur pour la conservation de la biodiversité et de bénéficier des expériences conduites dans d'autres pays de la région et dans d'autres collectivités françaises d'outre-mer. Ces quatre journées de travail ont contribué à l'identification de pistes d'actions à mettre à œuvre pour la Nouvelle-Calédonie mais qui pourront également servir aux autres collectivités françaises de la région Pacifique et de l'outre-mer.

Le besoin de sensibilisation, d'information et de communication auprès de tous les publics a été un thème transversal à tous les sous-ateliers thématiques. Il semble également se dégager que la priorité actuelle pour la Nouvelle-Calédonie, tant sur le plan de la biosécurité, de la détection précoce et de la réaction rapide que de la mobilisation des acteurs économiques, est la mise en place d'un réseau d'échange et de surveillance et l'émergence d'un cadre réglementaire efficace. La création de la Cellule de veille et de surveillance avec un poste à temps plein pour son animation est une étape décisive qu'il faut absolument pérenniser.

La co-organisation de cet atelier avec le Gouvernement, la Province Nord et la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie et le territoire de Wallis et Futuna, et avec le soutien du Programme régional océanien pour l'environnement, traduit bien la volonté commune de travailler ensemble sur cette problématique et d'inscrire cette démarche dans le contexte régional.



Sur le terrain © Yohann Soubeyran

## ANNEXES

**Annexe 1 : programme de l'atelier**

**Annexe 2 : liste des participants**

**Annexe 3 : Dossier de presse**

**Annexe 4 : Contributions des participants**



Massif de *Leucaena leucocephala* © Yohann Soubeyran



## Annexe 1 : programme de l'atelier

<b>Lundi 29 novembre</b>	
	<b><u>Ouverture de l'atelier</u></b>
9H	Allocutions d'ouverture : M. le Président de la Province Nord <i>(ou son représentant)</i> M. le Président du Gouvernement <i>(ou son représentant)</i> M. le Président de la Province Sud <i>(ou son représentant)</i>
9H40	Présentation des objectifs, du déroulement et des résultats attendus de l'atelier <i>Florian Kirchner (UICN France)</i>
10H	Espèces exotiques envahissantes en outre-mer : définitions, état des lieux et recommandations générales <i>Yohann Soubeyran (UICN France)</i>
10H20	Stratégie du Ministère chargé de l'écologie contre les espèces exotiques envahissantes en outre-mer <i>Christine Fort (Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie)</i>
10H40	Pause
	<b><u>Présentations régionales et thématiques</u></b>
11H	La situation des espèces exotiques envahissantes en Nouvelle-Calédonie <i>Anne-Claire Goarant (Coordinatrice du groupe « espèces envahissantes » de Nouvelle-Calédonie)</i>
11H15	La situation des espèces exotiques envahissantes en Polynésie française <i>Maryline Simon (Direction de l'environnement de la Polynésie française)</i>
11H30	La situation des espèces exotiques envahissantes à Wallis et Futuna <i>Atoloto Malau (Service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna)</i>
11H45	Le plan national d'action de Samoa contre les espèces exotiques envahissantes <i>Alan Tye (Programme régional océanien pour l'environnement, Samoa)</i>
12H	Les réseaux de coopération et d'échanges dans le Pacifique <i>Souad Boudjelas (Pacific Invasives Initiative, Nouvelle-Zélande) et Alan Tye (Programme régional océanien pour l'environnement, Samoa)</i>
12H15-13H30	<i>Déjeuner</i>
	<b><u>Sous-atelier 1 : Biosécurité</u></b> Parmi les questions posées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment mieux prendre en compte les risques environnementaux lors de l'instruction des demandes d'importation de nouvelles espèces ?</li> <li>• Comment assurer une consultation appropriée des services en charge de l'environnement et des experts locaux et régionaux ?</li> <li>• Comme traiter en particulier le cas des espèces non inscrites sur les listes d'espèces interdites à l'importation ?</li> </ul>
13H30	<b><u>Présentations</u></b> - Le système d'inspection phyto- et zoosanitaire en Nouvelle-Calédonie <i>Frédéric Gimat (DAVAR-SIVAP, Nouvelle-Calédonie)</i> - La biosécurité en Nouvelle-Zélande <i>Shyama Pagad, (IUCN-ISSG, Nouvelle-Zélande)</i>
14H	Travail en groupes
15H30	Pause
15H50	Travail en groupes
17H-18H	Présentation des résultats de chaque groupe de travail et discussion
18H30-19H	<i>Groupe de travail restreint : consolidation des résultats de la journée</i>

<b>Mardi 30 novembre</b>	
	<p><b><u>Sous-atelier 2 : Détection précoce et réaction rapide</u></b></p> <p>Parmi les questions posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels groupes d'acteurs doivent être impliqués dans la détection et la réaction rapide ?</li> <li>• Comment organiser la circulation de l'information entre les services impliqués tout au long des différentes étapes (détection précoce, alerte, analyse du risque et priorisation, action sur le terrain, suivi et évaluation de l'action) ?</li> <li>• Quels outils spécifiques doivent être mis en œuvre pour la lutte et le suivi des opérations ?</li> <li>• Comment alerter et impliquer le grand public ?</li> <li>• Quel mécanisme financier envisager pour un système pérenne de détection et de réaction ?</li> </ul>
8H30	<p><u>Présentations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de détection précoce et de réaction rapide à La Réunion <i>Julien Triolo (Office national des forêts, La Réunion)</i></li> <li>- Etat d'avancement de la définition des procédures de réponse rapide et de lutte précoce en cas de nouvelle invasion détectée en Nouvelle-Calédonie. <i>Yannick Dominique (BIOtop, Nouvelle-Calédonie)</i></li> </ul>
9H	Travail en groupes
10H30	Pause
10H50	Travail en groupes
12H-13H30	<i>Déjeuner</i>
	<p><b><u>Sous-atelier 2 (suite) : Détection précoce et réaction rapide</u></b></p>
13H30	Travail en groupes
15H	Pause
15H20-18H00	Présentation des résultats de chaque groupe de travail et discussion
18H30-19H00	<i>Groupe de travail restreint : consolidation des résultats de la journée</i>

Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre	
Départ à 6H	<p><b><u>Sortie terrain</u></b></p> <p>Découverte de la Presqu'île de Pindaï :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt au col de tango et présentation d'une espèce à conflits d'intérêts, le pin des Caraïbes ;</li> <li>- Découverte d'un site de ponte de puffins et présentation de la problématique « Oiseaux marins et prédateurs introduits » ;</li> <li>- Découverte de la forêt sèche et présentation sur les espèces exotiques envahissantes de la forêt sèche de Nouvelle-Calédonie ;</li> <li>- Découverte d'un site de lutte et discussion autour de la lutte contre les plantes envahissantes et la restauration écologique de milieux dégradés.</li> </ul>
	<p><b><u>Sous-atelier 3 : Mobilisation des acteurs professionnels et gestion des espèces à conflits d'intérêts</u></b></p> <p>Parmi les questions posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les principales filières à l'origine de l'introduction d'espèces ?</li> <li>• Comment sensibiliser les acteurs économiques et développer avec eux des programmes volontaires destinés à réduire l'importation, la vente et l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes ?</li> <li>• Comment concilier sur le terrain la maîtrise des espèces exotiques envahissantes porteuses de conflits d'intérêts avec des opinions ou des sensibilités différentes de la part des acteurs économiques ou du grand public ?</li> </ul>
14H	<p><b><u>Présentations</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion difficile du Cerf de Virginie à Saint-Pierre et Miquelon <i>Frank Urtizberea (Direction de l'agriculture et de la forêt, Saint-Pierre et Miquelon)</i></li> <li>- Exemples de plantes introduites et à conflits d'intérêts dans le pacifique <i>Jean-Yves Meyer (Délégation à la recherche, Polynésie française)</i></li> <li>- Le point d'un vue d'un professionnel <i>Vincent Gaillard (Union calédonienne des agences du paysage, Nouvelle-Calédonie)</i></li> </ul>
14H40	Travail en groupes
16H	Pause
16H20-17H30	Travail en groupes
18H-18H30	Groupe de travail restreint : consolidation des résultats de la journée

<b>Jeudi 2 décembre</b>	
<i>Deux sessions en parallèle</i>	<b><u>Sous-atelier 3 (suite) : Mobilisation des acteurs professionnels et gestion des espèces à conflits d'intérêts</u></b>
8H30	Travail en groupes
10H	Pause
10H20-11H	Travail en groupes
	<i>ou</i>
8H-11H	<p><b><u>Construire un réseau collaboratif sur les plantes exotiques envahissantes en outre-mer.</u></b></p> <p>1) <u>Présentation du projet "pl@ntnet" et de son application « PI@ntInvasive-Fot » à l'outre-mer français</u></p> <p>PI@ntnet : développer un réseau collaboratif et une plateforme informatique dédiée à la compilation et au partage d'informations en botanique.</p> <p>PI@ntInvasive-Fot : développer un réseau et une plateforme de partage et d'échange d'informations sur les plantes exotiques envahissantes en outre-mer.</p> <p>2) <u>Mise en œuvre de PI@ntInvasive-Fot</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- discussion et analyse des besoins des différents acteurs ;</li> <li>- présentation d'un modèle de base d'informations ;</li> <li>- présentation du site web collaboratif ;</li> <li>- exercices d'utilisation et discussion sur les fonctionnalités.</li> </ul>
11H-12H	Présentation des résultats du sous-atelier 3 et discussion
12H-13H30	<i>Déjeuner</i>
13H30	Bilan de la semaine et des trois sous-ateliers
15H	L'après atelier : les prochaines étapes
15H30-16H	Clôture

*Rappel : les présentations effectuées sont consultables et téléchargeables sur le site Internet [www.especes-envahissantes-outremer.fr](http://www.especes-envahissantes-outremer.fr)*

## Annexe 2 : liste des participants

Collectivité ou pays	Organisme	Prénom, nom	Fonction	Contact
Nouvelle-Calédonie	Direction du développement économique et de l'environnement de la Province Nord	Jean-Jérôme Cassan	Ingénieur environnement, Chef de service adjoint	jj.cassan@province-nord.nc
	Direction du développement économique et de l'environnement de la Province Nord	Samuel Noury	Ingénieur forestier	s.noury@province-nord.nc
	Direction du développement économique et de l'environnement de la Province Nord	Martin Brinkert	Ingénieur forestier	m.brinkert@province-nord.nc
	Direction de l'environnement de la Province Sud	Anne-Claire Goarant	Chef du service des milieux terrestres	anne-claire.goarant@province-sud.nc
	Direction de l'environnement de la Province Sud	Julika Bourget	Responsable des gardes nature	julika.bourget@province-sud.nc
	Direction de l'environnement de la Province Sud	Caroline Groseil		caroline.groseil@province-sud.nc
	Direction du développement rural de la Province Sud	Laurent Desvals	chef du service d'étude et de développement	laurent.desvals@province-sud.nc
	Direction du développement rural de la Province Sud	Bruno Gatimel		bruno.gatimel@province-sud.nc
	Direction des affaires vétérinaires, alimentaires & rurales de Nouvelle-Calédonie - Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire	Frédéric Gimat		frederic.gimat@gouv.nc
	Direction des affaires vétérinaires, alimentaires & rurales de Nouvelle-Calédonie - Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire	Aurelie Chan		aurelie.chan@gouv.nc
	Institut de recherche pour le développement	Eric Vidal	Maître de conférences	eric.vidal@ird.fr
	Institut de recherche pour le développement	Hervé Jourdan	Chercheur entomologiste	herve.jourdan@noumea.ird.nc
	Institut de recherche pour le développement	Vanessa Hequet	Chargée de mission, botaniste	vanessa.hequet@noumea.ird.nc
	Institut de recherche pour le développement	Olivier Blight	Doctorant	
	Institut agronomique calédonien	Laurent Lhuillier	Directeur adjoint	lhuillier@iac.nc
Institut agronomique calédonien	Gildas Gateblé	Ingénieur Horticole	gateble@iac.nc	

<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Université de Nouvelle-Calédonie	Bruno Fogliani	Maître de conférences	bruno.fogliani@univ-nc.nc
	Association interprovinciale de gestion des centres agricoles- Centre de régulation des gros gibiers – Centre de régulation des gros gibiers	Patrick Barrière	Biologiste	Tech.CREGGG@AICA.nc
	Association interprovinciale de gestion des centres agricoles- Centre de régulation des gros gibiers – Centre de régulation des gros gibiers	Lionel Brinon	Directeur	creggg@aica.nc
	Syndicat mixte des Grandes fougères	Jérôme Geoffroy		grandes-fougères@lagoon.nc
	Syndicat mixte des Grandes fougères	Philippe Guichard		parc-smgf@lagoon.nc
	Programme de conservation des forêts sèches	Danielle Saint-Pierre	Directrice	foretseche@iac.nc
	Programme de conservation des forêts sèches	Stéphane Hénocque		foretseche@iac.nc
	Fédération faune et chasse	Christophe Pomme	Directeur	ffcnc-directeur@lagoon.nc
	GIE Rev'Nord (revégétalisation Nord) et Pépinière de la Néa	Louise Mandaoue		lmandaoue@pepinieredelanea.nc
	Groupe espèces envahissantes Nouvelle-Calédonie	Julie Goxe	Chargée de mission	julie.goxe@hotmail.fr
	Vale Inco	Manina Tehei		Manina.Tehei@vale.com
	Vale Inco	Olivier Ruiz		Olivier.ruiz@vale.com
	Association Ensemble pour la planète	Jacky Mermoud	Président	pointzero@canl.nc
	Société calédonienne d'ornithologie	Fabrice Cugny	Directeur	iba@sco.asso.nc
	Société calédonienne d'ornithologie	Julien Baudat-Franceschi	Chargé de mission Oiseaux marins	julien.bf@sco.asso.nc
	Société calédonienne d'ornithologie	Thomas Duval	Chargé de mission ZICO terrestres	thomas.duval@sco.asso.nc
Association Dayu Biik	Romain Franquet	Responsable technique	responsable.dayubiik@lagoon.nc	

<b>Nouvelle-Calédonie</b>	WWF Nouvelle-Calédonie	Hubert Géraux	Responsable du bureau	hgeraux@wwf.nc
	Conservation international	Jean-Christophe Lefeuvre	Directeur de programme Nouvelle-Calédonie	jc.lefeuvre@conservation.org
	Conservation international	François Tron	Chargé de mission Province nord	f.tron@conservation.org
	Biodical (bureau d'étude)	Julien Le Breton		julien.lebreton@gmail.com
	Biotop (bureau d'étude)	Emmanuelle Ruet		eruet@biotop.nc
	Union calédonienne des agences du Paysage	Vincent Gaillard	Président	vincent.gaillard@sigma.nc
<b>Polynésie-française</b>	Direction de l'environnement	Maryline Simon	Chargée de mission	maryline.simon@environnement.gov.pf
	Service du développement rural	Léopold Stein	Chef de service	leopold.stein@rural.gov.pf
	Service du développement rural	Léon Mu	Phytopathologiste	leon.mu@rural.gov.pf
	Délégation à la recherche	Jean-Yves Meyer	Chargé de recherche	jean-yves.meyer@recherche.gov.pf
	CRIOBE	Nathalie Mary Sasal	Hydrobiologiste	nmary@free.fr
	Société ornithologique de Polynésie française	Julie Champeau	Chargée des Programmes restauration	jchampeau@manu.pf
	Association de protection de la nature "Te Rau Ati Ati a Taua a Hiti Noa Tu"	Ravahere Taputuarai		rtaputuarai@gmail.com
	Association de protection du patrimoine culturel et naturel "Tuihana" (Raiatea)	Romy Tavaearii	Président	romy.tavaearii@raiatea.sdr.gov.pf
<b>Wallis et Futuna</b>	Service territorial de l'environnement	Atoloto Malau	Chef de service	senv@mail.wf
	Service territorial de l'environnement	Carole Manry	Chargée de mission	biodiv.env@mail.wf
	Service territorial des affaires rurales	Savelio Tuigana		bivap@mail.wf

<b>Wallis et Futuna</b>	Service territorial des affaires rurales	Soana Halakilikili		devagri@mail.wf
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Pacific invasives initiative	Souad Boujelas	Programme Manager	s.boudjelas@auckland.ac.nz
	Invasive species specialist group-IUCN	Shyama Pagad	Manager, Information Services	s.pagad@auckland.ac.nz
<b>Fidji</b>	Secrétariat de la communauté du Pacifique sud	Ana Tunabuna	Weed Biocontrol Technician	AnaT@spc.int
	Bureau océanien de l'IUCN	Bernard O' Callaghan	Oceania Program Coordinator	bernard.o'callaghan@iucn.org
<b>Guadeloupe</b>	Direction régionale de l'environnement	Jérôme blanchet	Chargé de mission biodiversité et relations internationales	jerome-jp.blanchet@developpement-durable.gouv.fr
<b>Martinique</b>	Direction régionale de l'environnement	Cyrille Barnerias	Chargé de mission Biodiversité, Espaces protégés et tortues marines	cyrille.barnerias@developpement-durable.gouv.fr
<b>Saint-Pierre et Miquelon</b>	Direction de l'agriculture et de la forêt	Frank Urtizbera	Technicien supérieur	frank.urtizbera@agriculture.gouv.fr
<b>Réunion</b>	Office national des forêts	Julien Triolo	Ecologue	julien.triolo@onf.fr
	Asconit consultant (bureau d'étude)	Gilles Moynot		gilles.moynot@asconit.com
<b>Mayotte</b>	Direction de l'agriculture et de la forêt	Benjamin Espérance	Chef de service	benjamin.esperance@agriculture.gouv.fr
<b>France métropolitaine</b>	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	Thomas le Bourgeois	Malherbologue	thomas.le_bourgeois@cirad.fr
	MNHN	Jessica Thévenot	Chargée de mission faune envahissante	jessica.thevenot@mnhn.fr
	Fédération des conservatoires botaniques nationaux	Enora Leblay	Chargée de mission flore envahissante	enora.leblay@fcbn.fr
	UICN France	Florian Kirchner	Chargé de programme espèces	florian.kirchner@uicn.fr
	UICN France	Yohann Soubeyran	Chargé de mission espèces exotiques envahissantes outre-mer	yohann.soubeyran@uicn.fr



## Annexe 3 : communiqué de presse



### Communiqué de presse

## Soixante experts et acteurs réunis pour renforcer la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises du Pacifique

- Poindimié, Nouvelle-Calédonie, 1<sup>er</sup> décembre 2010 -

Du 29 novembre au 2 décembre, soixante experts et acteurs de la protection de la nature sont réunis en Nouvelle-Calédonie, à l'invitation du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), pour répondre à l'enjeu des espèces exotiques envahissantes. Durant quatre jours, ces participants provenant de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis et Futuna, ainsi que de pays voisins (Nouvelle-Zélande, Fidji...) et de tout l'outre-mer (La Réunion, Mayotte, les Antilles françaises...) échangent et confrontent leurs expériences sur ce sujet majeur pour la conservation de la biodiversité.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, et plus particulièrement dans les îles. Elles engendrent des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner d'impacts négatifs pour les activités économiques ou la santé humaine. Les collectivités françaises d'outre-mer sont particulièrement concernées : 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde y sont déjà présentes.

Dans les îles françaises du Pacifique, de nombreuses espèces introduites par l'homme, volontairement ou accidentellement, sont aujourd'hui une menace pour la flore et la faune locales. Près de 60 plantes exotiques envahissantes majeures sont ainsi recensées en Polynésie française, 20 à Wallis et Futuna et plus de 100 en Nouvelle-Calédonie. Parmi celles-ci, l'arbuste miconia, envahissant en Polynésie française et sous contrôle jusqu'à présent en Nouvelle-Calédonie, ou le faux mimosa, désormais largement installé dans le Pacifique, forment des peuplements denses qui étouffent les plantes endémiques. Parmi les animaux, les cerfs de Java, les chèvres et les cochons sauvages dégradent les milieux naturels et entraînent la régression de nombreuses espèces végétales indigènes. Des prédateurs introduits, comme les chats et les chiens sauvages ou les rats, exercent une forte pression sur des oiseaux menacés, tels que le Monarque de Tahiti et l'emblématique Cagou de Nouvelle-Calédonie. Et la petite fourmi de feu, dite fourmi électrique, affecte de nombreux invertébrés, reptiles et oiseaux, perturbe le fonctionnement des écosystèmes et nuit à la productivité de différents secteurs agricoles.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, et par l'attrait grandissant pour des plantes et des animaux nouveaux, le risque de voir arriver de nouvelles espèces envahissantes est permanent. Or, plus le processus d'invasion est avancé, plus la lutte contre ces espèces est difficile et coûteuse. Les clés du succès résident donc dans l'anticipation, la prévention et la réaction rapide face à ce phénomène.

C'est dans ce contexte que les soixante experts et acteurs réunis pendant quatre jours, autour du Groupe espèces envahissantes de Nouvelle-Calédonie, échangent et mettent en commun leurs compétences. Ils se penchent tout particulièrement sur les thèmes de la biosécurité aux frontières, de la détection précoce et de la réaction rapide face aux espèces introduites. Ils confrontent également leurs expériences sur l'implication des acteurs privés et la gestion des espèces à conflits d'intérêts. Leur objectif est d'identifier des priorités d'action et d'élaborer des recommandations pour renforcer la sensibilisation, la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Organisé par le Comité français de l'UICN, cet atelier a été conçu en collaboration avec la Province Nord, la Province Sud et le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, et avec le Territoire de Wallis et Futuna.

#### Comité français de l'UICN :

Florian Kirchner, Chargé de programme Espèces  
Tel : (+887) 42 64 00, email : [florian.kirchner@uicn.fr](mailto:florian.kirchner@uicn.fr)

Yohann Soubeyran,  
Chargé de mission Espèces envahissantes en outre-mer  
Tel : (+887) 42 64 00, email : [yohann.soubeyran@uicn.fr](mailto:yohann.soubeyran@uicn.fr)

#### Groupe espèces envahissantes de Nouvelle-Calédonie

Anne-Claire Goarant, Coordinatrice  
Tel : (+887) 75 28 59, email : [anne-claire.goarant@province-sud.nc](mailto:anne-claire.goarant@province-sud.nc)

#### Cet atelier est co-organisé avec :



#### Il bénéficie du soutien de :



## **Annexe 4 : contributions des participants**

---

Cette annexe rapporte de manière quasi exhaustive toutes les notes prises sur les paper board lors des travaux en groupe.

### **Listes des animateurs :**

Jean-Yves Meyer (Délégation à la Recherche, Polynésie française)  
Julien Triolo (ONF Réunion)  
Atoloto Malau (Service territorial de l'environnement, Wallis et Futuna)  
Jessica Thévenot (MNHN)  
Nathalie Mary Sasal (CRIOBE)  
Carole Manry (Service territorial de l'environnement, Wallis et Futuna)  
Benjamin Espérance (Service environnement DAF de Mayotte)  
Enora Leblay (Fédération des conservatoires botaniques nationaux)  
Ravahere Taputuarai (association Te Rau Ati, Polynésie française)  
Thomas Le Bourgeois (CIRAD)

### **Sous-atelier 1 : biosécurité**

#### **Principales limites identifiées**

- Déficit dans la réglementation, dans la formation des agents et dans la coordination et la consultation des différents acteurs impliqués ;
- Base juridique faible pour justifier les refus aux demandes d'importation qui sont croissantes ;
- Difficulté à identifier les espèces faisant l'objet d'une demande d'importation ;
- Absence d'un lieu de consultation du fait de l'éclatement des compétences entre les Provinces, le Gouvernement et l'Etat ;
- Problème d'accès et de disponibilité de l'expertise existante localement ou dans la région ;
- Démonstration de l'innocuité d'une espèce qui n'est pas sur la liste des espèces interdites d'importation ;
- Absence de base d'informations.

#### **Etat des lieux**

##### Polynésie française

- Le demandeur doit prouver que l'espèce n'est pas envahissante.
- La commission se réunit 1 fois/an. Elle peut bloquer un dossier de demande d'importation
- Le demandeur prend en charge les frais de l'analyse de risque.
- Un dossier peut être bloqué par la commission.
- Aucun avis ne sera donné par le gouvernement.
- Les autorisations sont assorties de demandes de suivi et de contrôle mais peu de moyens humains pour leur mise en œuvre.
- Arrêté d'interdiction de transfert de terre et matériel végétal d'une zone contaminée par la fourmi électrique vers une zone non contaminée. Mais malheureusement peu appliqué.
- Elaboration d'un guide de bonnes conduites mais problème de respect de ces règles notamment par les bateaux qui passent d'une île à l'autre.
- Dans toutes les îles, des agents reçoivent une formation générale sur les espèces envahissantes.
- Toute espèce absente de la liste des espèces autorisées à l'importation est interdite jusqu'à ce qu'une analyse de risque soit effectuée et l'autorisation donnée (application du weed risk assessment ou pest risk assessment).

##### Nouvelle-Calédonie

- Le pays importateur fixe le niveau de qualité d'entrée et le pays exportateur doit assurer le contrôle et la vérification sanitaire.
- Les services aux frontières analysent la demande d'importation en fonction de leurs compétences (généralement phytosanitaire). La dimension « invasion » et impacts sur l'environnement est peu prise en compte. La demande d'importation est traitée par le SIVAP. Les services en charge de l'environnement des Provinces ne sont pas ou peu consultés.

- Toutefois, les dernières directives précisent que la décision d'importation doit prendre en compte cette dimension « impact sur l'environnement ».
- Absence de quarantaine animale. Utilisation du principe de précaution pour interdire des importations (sur 10 demandes d'introduction d'insectes auxiliaires seulement 3 autorisations ont été données).
- L'évaluation se fait sur la base d'une analyse de risque sans prise en compte de l'analyse des bénéfices. L'absence de commission multi-organismes est une limite importante.
- Pas de procédure standard d'analyse du risque. C'est le service instructeur du dossier qui procède à l'analyse du risque.

#### Wallis et Futuna

- Si un contrôle est positif au moment de l'entrée sur le territoire, le lot est détruit et l'importateur informé. Mais les moyens humains sont insuffisants pour les contrôles.
- Problèmes avec Fiji qui ne respecte pas les règles.

#### Nouvelle-Zélande

- Des exploitations sont agréées et respectent un cahier des charges. Les produits destinés à l'exportation sont fumigés au moment du départ.
- Les services phyto- et zoo- sanitaires et les services de l'environnement travaillent en partenariat étroit.

#### La biosécurité en 5 points :

- Une réglementation adaptée aux spécificités de chaque territoire
- Sensibilisation de tous les publics.
- Formation des agents en charge du contrôle aux frontières.
- Développer l'analyse du risque.
- Collaborations régionales.

#### **Comment mieux prendre en compte les risques environnementaux lors de l'instruction des demandes d'importation de nouvelles espèces ?**

- Construire des listes d'espèces (liste négative, liste positive, liste grise, liste verte...)
- Formaliser des protocoles d'analyse du risque par territoire.
- Prévoir des démarches spécifiques en cas de manque de données (sollicitation des réseaux existants).
- Coût de l'analyse du risque à la charge du pétitionnaire.
- Développer des outils pour la formation et l'aide à l'identification (base de données, base d'experts, collection de références, guides...).
- Dresser une liste d'experts par domaine de compétence avec leurs coordonnées à l'échelle du Pacifique.

#### **Comment assurer une consultation appropriée des services en charge de l'environnement et des experts locaux et régionaux ?**

- Mettre en place une commission technique consultative intercollectivités, en lien avec le Groupe espèces envahissantes. Cette commission aurait notamment comme mission d'analyser les dossiers de demande d'importation d'espèces nouvelles.

#### **Comment traiter en particulier le cas des espèces non inscrites sur les listes d'espèces interdites à l'importation ?**

- Réactualiser régulièrement les listes d'espèces interdites à l'importation.
- Conduire systématiquement des analyses du risque sur toute nouvelle espèce faisant l'objet d'une demande d'importation.
- Appliquer le principe de précaution pour les espèces non listées.
- Imaginer une procédure fiscale particulière pour les importations à risque afin de constituer un fonds en cas de nécessité de lutte ultérieure.
- Faire réaliser des analyses du risque par des Bureaux d'étude agréés.

- Constituer une base de données locale et régionale mettant à disposition les analyses du risque réalisées. En Nouvelle-Calédonie, travail de récupération d'analyses du risque chinoises et australiennes mais pas mis en œuvre actuellement faute de moyens techniques et humains.
- Développer la démarche de substitution (liste verte).
- Publier les listes d'espèces (accès à tous).

## **Sous-atelier 2 : Détection précoce et réaction rapide**

### **Quels groupes d'acteurs doivent être impliqués dans la détection et la réaction rapide ?**

- Réaliser un catalogue d'acteurs (voir page 10).

### **Comment organiser la circulation de l'information entre les services impliqués tout au long des différentes étapes (détection précoce, alerte, analyse du risque et priorisation, action sur le terrain, suivi et évaluation de l'action) ?**

- Elaborer une convention définissant les prérogatives rôles et responsabilités des principaux acteurs du processus.
- organiser la gouvernance pour les prises de décision et la mise en œuvre des actions
- Développer la transversalité des différents services de l'état et des provinces. Pour cela, il faut des directives politiques.
- Impliquer les acteurs dans l'élaboration des processus et leur permettre de se les approprier. L'implication doit être progressive et commencer par les principaux acteurs.
- Chaque structure veut garder ses prérogatives et responsabilités. Un référent par structure pourrait faire remonter les infos auprès d'un coordinateur qui centralise et synthétise les informations et les transmet à l'organe décisionnaire.
- Prendre en compte les différentes échelles spatiales (îles, provinces, écosystèmes)
- Rechercher la synergie entre les acteurs (ex : le SIVAP observe et élimine une espèce nouvellement détectée mais doit impérativement transmettre le PV d'intervention à Cellule de veille pour enregistrement de l'information).
- Focaliser la surveillance sur des sites et des espèces prioritaires.

### Rôle et mission de la Cellule de veille

Centralise et gère au sein d'une base de données les informations sur les espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. Elle redirige l'information vers les acteurs en charge de sa validation et de la mise en œuvre, si nécessaire, d'actions de lutte.

### **Quels outils spécifiques doivent être mis en œuvre pour la lutte et le suivi des opérations ?**

- Développer, alimenter et gérer une base locale d'information sur les EEE. Cette base permettrait l'accès à : référentiel taxonomique, informations sur les espèces, méthodes de lutte, protocoles de suivi, analyses du risque, impacts, mesures de précaution, expertise, réglementation sur l'espèce, photos, cartographie, usages, liens Web vers d'autres sites d'information...
- Développer en parallèle un site Web d'informations générales (actualités, actions en cours,
- Développer des outils d'identification : guides illustrés de terrain, logiciels, clés graphiques d'identification, etc.
- Proposer des manuels de procédures : remplir une fiche alerte, prélever un échantillon, réaliser un état « 0 » avant les opérations de maîtrise, suivi des opérations, faire une analyse du risque...
- Créer des brigades d'intervention associées à des prestataires qualifiés ou certifiés sur certaines actions de lutte.
- Proposer et mettre en œuvre des outils économiques permettant de lancer des interventions rapides.
- Utiliser tous les outils disponibles : cybertracker pour la surveillance, forum de discussion, Hot-line.
- Mettre à jour les textes réglementaires.

## Comment alerter et impliquer le grand public ?

- Développer des supports pédagogiques pour les écoles.
- Développer les labels verts.
- Faire des courtes vidéos basées sur des exemples concrets d'invasions. Ces vidéos pourraient être diffusées dans les avions, les écoles, etc.
- Communiquer sur des « success stories ».
- Impliquer des professionnels dans l'information au public.
- Adapter les messages et les outils de communication en différenciant les cibles.
- Organiser des journées espèces exotiques envahissantes.
- Organiser des concours sur le thème des espèces exotiques envahissantes.
- Former des formateurs et concevoir une valise pédagogique.
- Réaliser des affiches d'information à mettre dans les points de passage (écoles, dispensaires, mairies...).
- Développer l'éco-volontariat (bénévoles participant à des projets environnementaux).
- Elire une espèce emblématique des invasions.
- Identifier des ambassadeurs de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Diffuser régulièrement une lettre d'information.
- Utiliser tous les réseaux de diffusion.
- Penser à restituer les résultats des études auprès des populations concernées.
- La connaissance seule ne suffit pas, il faut développer des programmes d'éducation.

## Quel mécanisme financier envisager pour un système pérenne de détection précoce et de réaction rapide ?

- L'APICAN (agence gouvernementale dédiée à la mobilisation des fonds sur les calamités agricoles) pourrait alimenter un fonds dédié à la lutte.
- Etudier la possibilité de financement du fonctionnement de la Cellule de veille via le Conservatoire des espaces naturels dans le cadre des contrats de développement, voire même envisager le rattachement de la Cellule au Conservatoire.
- Etudier la possibilité du rattachement de la Cellule de veille au SIVAP (à vérifier par rapport à la loi organique).
- Envisager la création d'un fonds fiduciaire (argent public et privé).
- Développer l'éco-fiscalité sur les espèces introduites.
- Utiliser les fonds européens pour financer la base d'informations, les formations, le renforcement des compétences locales (ex : le FEADER contribue à la lutte contre les EEE à La Réunion à hauteur de 2 Millions d'€ par an).
- Utiliser le fonds Pacifique (appel d'offre annuel).
- Les entreprises privées (miniers) financent la surveillance et la lutte sur leur territoire.
- Des mesures compensatoires pourraient alimenter un fonds pour la surveillance et la réaction rapide.
- Mise en place du système pollueur/payeur.
- S'inspirer de la TDENS (taxe départementale pour les espaces naturels sensibles) mise en œuvre en France métropolitaine et dans les DOM.
- Utilisation du Sponsoring : Fondations, Clubs financiers (Rotary, Lions...), Pétroliers, etc.

## Sous-atelier 3 : mobilisation des acteurs privés et gestion des espèces à conflits d'intérêts

### Quelles sont les principales filières à l'origine de l'introduction d'espèces ?

- Horticulture par des privés (collection) ou des professionnels (paysagistes, etc.)  
*Augmente en Nouvelle-Calédonie, à La Réunion et en Polynésie française*
- Filières Agrosylvopastorales
  - o Plantes de couverture : *augmente en Nouvelle-Calédonie et à La Réunion*
  - o Plantes fourragères : *augmente en Polynésie française, stable à La Réunion*
  - o Sylviculture : *augmente en Nouvelle-Calédonie*
  - o Plantes fruitières : *augmente en Nouvelle-Calédonie, à La Réunion et en Polynésie française*

- Elevage
  - o Bovins : *augmente en Polynésie française et à La Réunion*
- Animaleries (NAC, aquariophilie) : *Augmente en Nouvelle-Calédonie, à La Réunion et en Polynésie française*
- Transports aériens et maritimes
- Tourismes
- Laboratoire de recherche
- Agents de lutte biologique et auxiliaires de cultures.
- Chasse, pêche
- Parcs zoologiques et jardins botaniques
- Aquaculture
- Assainissement (ex : roseaux phragmites pour les stations d'épuration)
- Activité de loisir (jardinage, navigation de plaisance, etc.)
- BTP et matériaux de construction
- Alimentation
- Armées
- Conservation ? (translocation d'espèces)
- Internet

**Comment sensibiliser les acteurs économiques et développer avec eux des programmes volontaires permettant de limiter les introductions, ventes, utilisations d'espèces exotiques ?**

- Développer une stratégie de communication et des formations à la communication.
- Communiquer sur la valeur du patrimoine naturel et sur les coûts économiques des espèces exotiques envahissantes.
- Associer les acteurs économiques à l'élaboration de la réglementation.
- Appliquer la réglementation, notamment les sanctions prévues pour créer des antécédents.
- Mettre en place un dispositif de charte ou de label.
- Constituer en partenariat une liste verte alternative.
- Développer des méthodes d'estimation des coûts et bénéfices des espèces exotiques.
- Mettre en place des messages d'avertissement en partenariat avec les professionnels des filières concernées.
- Organiser des journées de réflexions et d'échanges spécialement pour les acteurs économiques.
- Pour concilier et développer des relations de confiance avec les acteurs économiques, s'assurer du retour de l'information.
- Assurer la continuité de l'information dans l'espace et le temps.
- Développer des indicateurs pour évaluer la compréhension des messages.
- Démultiplier les relais d'information.

**Comment concilier sur le terrain la maîtrise des espèces exotiques envahissantes porteuses de conflits d'intérêts avec des opinions ou des sensibilités différentes de la part des acteurs économiques ou du grand public ?**

- Besoin de pré-requis (voir paragraphe précédent).
- Développer un argumentaire scientifiques (ex : étude sur les représentations mentales) pour la vulgarisation.
- Avoir une méthode de concertation : impliquer la population locale pour faciliter la communication, s'imprégner de la culture et des pratiques, coutumes :
  - o identifier les acteurs.
  - o les rencontrer, les réunir.
  - o connaître leur besoin.
  - o expliquer les enjeux, les objectifs.
  - o identifier les points de blocage, trouver des convergences.
- Effectuer le diagnostic des positions des différentes parties prenantes. Utiliser les méthodes des sciences humaines et sociales.
- Proposer des intérêts à la maîtrise des EEE supérieurs aux intérêts de leur maintien.
- Associer des acteurs à des opérations pilotes.
- Proposer des solutions alternatives.
- Evaluer les actions.

Des outils pour concilier :

- les systèmes dérogatoires, autorisations au cas par cas.
- les mesures compensatoires à prévoir en fonction des impacts.
- protocoles d'accord commun, chartes communes.
- politique d'emploi (quels bénéfices réels pour les populations ?).
- proposer des substituts (démarche liste verte).
- Evaluation continue de la perception des parties prenantes tout au long du projet.

